



GUIDE DE L'ÉLÈVE 2023-2024

28 septembre 2023



Centre
de services scolaire
de Laval

Québec 

TOUS ENGAGÉS VERS LA RÉUSSITE

Bonjour,

La Formation à distance assistée du *Centre de services scolaire de Laval* est heureuse de vous compter parmi ses élèves et vous souhaite la bienvenue.

En choisissant la FÀDA pour réaliser votre projet d'études, vous avez opté en faveur d'une forme d'apprentissage qui, comme toute autre, a ses exigences. Toutefois, ses avantages sont nombreux : vous étudiez sans horaire fixe et avec un minimum de déplacements.

Avant d'entreprendre votre cours, nous vous invitons à lire les documents qui l'accompagnent. Pour faciliter votre réussite, nous vous proposons de travailler dans des conditions propices à l'étude, de commencer votre cours le plus tôt possible et de faire parvenir très bientôt votre premier devoir. Et puis, pour maintenir votre motivation, nous vous incitons à respecter les durées suggérées.

Le matériel de cours a été préparé dans le but de vous permettre d'acquérir des connaissances et en faisant les exercices, vous pourrez vérifier certaines applications. Par contre, si vous rencontrez des difficultés concernant le contenu du cours, n'hésitez pas à demander notre aide. Vous trouverez les coordonnées et les horaires des enseignants sur notre page web.

Pour d'autres informations ou nous joindre :



www.ealaval.com/



fada@cslaval.qc.ca



www.facebook.com/fada.accueil.cslaval



2475, rue Honoré-Mercier, porte 1, Laval, Québec, J8A 3S5

Secrétariat : 450-662-7000, poste 3000

Télécopieur : 450-669-5882

Et puis, afin de nous permettre d'améliorer nos services, veuillez nous faire part de vos suggestions, de vos commentaires ou de vos insatisfactions par courriel à l'adresse suivante : fada-direction@csslaval.gouv.qc.ca. Soyez assurés que la direction du centre lira chaque message avec le plus grand intérêt.

Merci d'avoir choisi d'étudier avec nous et bon succès.

L'Équipe de la FÀDA

Tables des matières

Table des matières

Aide d'un-e enseignant-e	3
Attestation d'études	3
Changement de coordonnées	3
Comportement	3
Devoirs	4
Drogues et boissons alcoolisées.....	4
Durée d'un cours	4
Facture-élève.....	4
Interruption ou abandon.....	5
Questionnements – Désaccords – Plainte	5
Remboursement	5
Tenue vestimentaire	5
Violence et intimidation.....	6
Admissibilité.....	7
Règlements de la salle de tests	7
Horaire de la salle de tests	7
Identification	8
Matériel	8
Généralités	8
Infraction(s) aux règlements de la salle de tests	9
Transmission des résultats des tests	9
Droit de reprise à un examen	9
Examens à plusieurs parties	9
Demande de révision de note.....	10
DES - DEP : Un double diplôme... c'est possible !	11
Diplôme d'études secondaires (DES).....	13
Français, langue d'enseignement.....	14
Mathématiques	14
Anglais, langue seconde	14
Sciences.....	15
Univers social.....	15
Informatique	15
Développement personnel et social.....	16
Univers de compétences génériques.....	16

Renseignements généraux

Aide d'un-e enseignant-e

Vous pouvez communiquer avec l'enseignant-e assigné-e à la matière en lui téléphonant, en lui envoyant un courriel ou en le rencontrant selon son horaire de présence au centre.

Attestation d'études

Vous recevrez un relevé de notes du ministère de l'Éducation du Québec lorsque vous aurez terminé et réussi un cours.

Cependant, si vous souhaitez obtenir une confirmation de réussite, vous pouvez en faire la demande au secrétariat, à votre enseignant-e ou au conseiller en orientation.

Changement de coordonnées

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse courriel doit être signalé au secrétariat dans les plus brefs délais afin que vos relevés de notes soient postés au bon endroit et pour que nous puissions communiquer avec vous.

Comportement

Comme chaque élève fréquentant le centre est en droit d'y trouver un climat propice au travail scolaire, cela implique certaines règles de conduite qui doivent être respectées :

- Aucun comportement susceptible de déranger le travail des autres élèves de la classe ne sera toléré.
- Les enseignants-es ont pleine autorité d'interdire ou de restreindre l'utilisation de tout appareil qui nuit au travail de l'élève ou qui porte préjudice aux autres (lecteur MP3, cellulaire, ordinateur...).
- Pour des raisons de sécurité et d'espace, le centre ne peut permettre qu'un élève soit accompagné de ses enfants, d'un animal ou qu'il accueille des amis dans le centre. Pour ces mêmes raisons, les bicyclettes et l'utilisation des patins à roues alignées et des planches à roulettes sont interdites à l'intérieur du centre.
- De plus, les relations entre les élèves et les membres du personnel doivent être empreintes de respect, ce qui implique la courtoisie et la politesse. Tout langage abusif envers une autre personne ou par le moyen du cellulaire ne sera pas toléré. Tout élève qui contrevient à cette règle est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la fermeture de son dossier.

Devoirs

Le but des devoirs est de vérifier votre progression véritable. Il est donc primordial que vous les rédigez sérieusement et sans l'aide de personne.

Veuillez faire parvenir un seul devoir à la fois à votre enseignant-e.

À compter de la date de réception, votre enseignant-e a un maximum de 10 jours ouvrables pour corriger chacun des devoirs.

Drogues et boissons alcoolisées

Il est interdit de transporter, de consommer ou de distribuer des drogues ou des boissons alcoolisées à l'intérieur du centre ou sur le terrain du complexe scolaire. Tout membre du personnel peut demander à l'élève fautif de quitter l'établissement s'il a un doute raisonnable. Selon la gravité de la situation, cet élève devra rencontrer un membre de la direction.

Durée d'un cours

On estime le temps d'étude à environ 25 heures par unité. Afin de maintenir votre motivation, nous vous recommandons de suivre le rythme suivant :

<u>Nombre d'unités</u>	<u>Durée suggérée</u>
1 unité	3 mois
2 unités	4 mois
3 unités et plus	6 mois

Selon les règles de financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le délai officiel pour compléter un cours est de 50 semaines en formation à distance. Advenant le dépassement d'un deuxième délai, ce sera la fin de la gratuité scolaire de ce sigle.

Facture-élève

L'élève paie le matériel d'apprentissage qui lui est remis pour chaque cours auquel il s'inscrit.

- Le prix de chaque cours est déterminé en fonction du guide d'apprentissage sélectionné par l'équipe-centre et du matériel complémentaire requis.
 - La liste des prix est disponible au secrétariat et sur la page web. Cette liste peut être modifiée en tout temps et sans préavis.
- Selon le diagnostic posé, des cours de révision peuvent être ajoutés au profil de l'élève.
- Le guide de l'élève est disponible gratuitement.
- Tout autre document requis pour la poursuite du cheminement scolaire de l'élève est aux frais du centre : relevé de notes, documents pour le cégep, ...
- Certains items de matériel complémentaire sont disponibles au secrétariat et peuvent être achetés par les élèves.

Interruption ou abandon

Si vous souhaitez abandonner un cours, veuillez en informer le secrétariat en indiquant la raison. Communiquez avec nous pour connaître la procédure de réinscription.

Questionnements – Désaccords – Plainte

Si vous avez des questionnements, des désaccords ou une plainte à formuler, voici la marche à suivre :

Étape 1 : Communiquer directement avec l'intervenant concerné.

Étape 2 : Communiquer avec la direction du centre : 450-662-7000, poste 3001

Étape 3 : Communiquer avec le bureau du Responsable du traitement des plaintes :
(450) 662-7000, poste 1770

Étape 4 : Faire une demande de révision de décision : www.cslaval.ca/plaintes

Étape 5 : Déposer une plainte au Protecteur de l'élève : www.cslaval.ca/plaintes

Des équipes sont là pour vous accompagner dans votre démarche, vous écouter et trouver des solutions.

Remboursement

Dans le cas de l'annulation dans la semaine suivant l'inscription, le matériel remis à l'élève peut lui être remboursé avec les conditions suivantes :

- Le matériel est ramené au secrétariat
- Le matériel est complet et n'est abîmé d'aucune manière
- Les remboursements sont faits seulement à la demande de l'élève.
- Les remboursements sont faits selon le même mode de paiement qu'à l'inscription et avec la même carte de crédit, s'il y a lieu.

Tenue vestimentaire

En tout temps, la tenue vestimentaire doit refléter la maturité de l'élève, elle doit donc être décente et exempte de message à caractère sexiste, raciste ou incitant à la violence. Tout membre du personnel peut intervenir si la tenue vestimentaire n'est pas jugée appropriée.

Violence et intimidation

Le centre le Tremplin s'est doté d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence dont la version complète et officielle est disponible sur la page web du centre au ealaval.com. Particulièrement, les parents des élèves mineurs doivent en prendre connaissance.

À l'intérieur du centre ainsi que sur le terrain du campus, l'élève doit en tout temps adopter un comportement respectueux. L'intimidation et la violence, sous toutes leurs formes, entraîneront des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion.

Tout élève victime ou témoin d'une situation, impliquant d'autres élèves ou du personnel, peut la dénoncer de manière confidentielle en s'adressant à un membre du personnel ou en remplissant le formulaire de dénonciation.

Le formulaire est disponible au bureau du service de psychoéducation (L-124) ainsi qu'en format numérique sur la page web <https://pliv.cslaval.qc.ca/letremplinpliv> . Une fois complété, il doit être transmis au Le-Tremplin-PLIV@csslaval.gouv.qc.ca ou remis sur place au local L-124.

Toute personne qui a besoin d'assistance pour remplir le formulaire peut également s'adresser au service de psychoéducation en prenant rendez-vous au (450) 662-7000 poste 3012.

Examens et salle de tests

Admissibilité

Lorsque vous avez complété un cours et réussi les devoirs, votre enseignant-e et vous déciderez de la date à vous inscrire à la salle de tests pour y passer un ou des examens sous surveillance.

Les examens se déroulent au :

Centre de formation Le Tremplin
2475, rue Honoré-Mercier, Laval, H7L 2S9
PORTE 1, LOCAL 220

Règlements de la salle de tests

La salle de tests est le lieu réservé à l'évaluation de vos apprentissages. Une atmosphère calme, propice à la concentration et à la réussite de vos examens, doit y régner. Il relève donc de la responsabilité de chaque élève d'adopter les comportements suivants :

- Arriver 15 minutes avant l'heure à laquelle l'examen est prévu (**aucun retard accepté**)
- **Respecter**
 - la responsable de la salle de tests et ses directives;
 - les autres élèves en situation d'examen;
 - l'ordre à l'entrée de la salle de tests et **le silence**, indispensables au bon déroulement des opérations.

À noter qu'après deux absences à la salle de tests, la direction peut fermer le dossier de l'élève sans préavis.

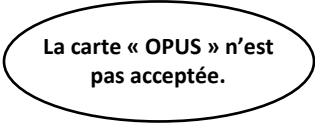
Horaire de la salle de tests

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.M.		9h00 à 12h00			9h00 à 12h00
P.M.				13h30 à 16h30	
Soir			17h30 à 20h30		

Identification

L'élève doit s'identifier en présentant une carte d'identité officielle avec photo. Aucun élève ne sera accepté sans l'une des cartes suivantes :

- Carte étudiante valide du Centre Le Tremplin
- Carte d'assurance-maladie
- Permis de conduire
- Passeport



La carte « OPUS » n'est pas acceptée.

Matériel

Liste du matériel autorisé en salle de tests :

- Crayon, stylo, gomme à effacer;
- Ensemble de géométrie;
- Bouteille d'eau transparente

Ce qui est interdit :

- Le cellulaire, les montres intelligentes;
- Les écouteurs et tout autre appareil électronique;
- Les étuis à crayons, sacs d'école et manteaux;
- Toute nourriture.

Les modèles de calculatrice qui sont prêtés par la responsable sont les suivants :

- Calculatrice scientifique : TEXAS TI-30X11S
- Calculatrice graphique : TEXAS TI-83 Plus

Des casiers sont disponibles pour vos effets personnels. L'élève doit apporter son cadenas.

L'élève trouvé en possession de tout objet non autorisé sera automatiquement expulsé de la salle de tests. Il se verra attribuer la note zéro à son examen et devra rencontrer la direction.

Généralités

1. L'élève ne doit sortir pour aucun motif (toilette, téléphone, etc.). Dans l'éventualité contraire, l'examen sera considéré comme complété et une note sera attribuée à l'élève en conséquence.
2. L'élève doit se servir du papier brouillon fourni par le centre. Il doit remettre tout le matériel utilisé pour l'épreuve : questionnaire, documents et matériel d'accompagnement, brouillon, etc.
3. L'élève doit remettre sa copie de test dès que le temps alloué est terminé, et ce, qu'il ait fini ou non.
4. Il est de la responsabilité de l'élève de vérifier le sigle de l'examen passé et de prendre connaissance des consignes de l'examen.

Infraction(s) aux règlements de la salle de tests

Lorsque la personne responsable de la salle de tests juge qu'il y a plagiat ou infraction aux règlements, elle saisit tout le matériel en cause et l'élève est expulsé de la salle de tests.

Est considérée comme infraction ou plagiat, toute situation où un élève :

- Utilise délibérément un autre matériel que celui autorisé;
- Utilise d'autres sources d'information que celles permises;
- Aide délibérément ou reçoit de l'aide d'une autre personne;
- Tente de sortir de la salle de tests un texte d'examen ou un brouillon d'examen.

Tout élève qui dérogera à un règlement cité ci-dessus se verra automatiquement attribuer la note zéro et devra rencontrer un membre de la direction. De plus, l'élève est passible d'une sanction pouvant aller d'une suspension indéterminée à une fin de formation pour le semestre en cours ou même à un renvoi définitif du centre.

Transmission des résultats des tests

L'enseignant-e transmet officiellement les résultats des tests dans les trois à cinq jours ouvrables suivant la passation du test.

Droit de reprise à un examen

L'élève a un droit de reprise seulement s'il échoue à un cours. L'enseignant-e s'assure que l'élève reprend adéquatement les parties de la matière ayant causé l'échec et lui fait remplir une nouvelle demande de test lorsqu'il juge que la matière est suffisamment maîtrisée ou que les délais d'échéance sont largement dépassés.

Un deuxième échec entraîne automatiquement la fin du processus scolaire dans la matière concernée. Exceptionnellement, une 2e reprise pourrait être accordée après l'analyse du dossier de l'élève par le comité de suivi.

De façon exceptionnelle, un examen réussi peut être repris à la toute fin du profil lorsqu'une seule note nuit au dossier scolaire de l'élève qui postule pour un programme contingenté. Une demande doit être adressée par écrit au comité de suivi qui rendra sa décision après l'analyse de l'ensemble du dossier de l'élève.

Examens à plusieurs parties

Un cours est considéré comme terminé seulement lorsque toutes les parties d'examen sont complétées.

- Si l'élève abandonne sa formation avant d'avoir passé toutes les parties de l'épreuve, il a une année pour la compléter à partir de la date de la dernière partie de l'épreuve administrée.
- Sauf pour quelques exceptions, en cas d'échec à un cours à plusieurs parties, seule la partie contribuant le plus à l'échec est reprise et une partie réussie ne peut pas être reprise.
- Pour la reprise d'une autre partie échouée, une analyse du dossier doit être faite en respect des normes et modalités du centre et des procédures du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Demande de révision de note

De façon exceptionnelle, il est possible d'effectuer une demande de révision de note. Cette dernière doit être faite par écrit à la direction dans les 30 jours qui suivent la communication d'un résultat et doit contenir la raison de cette demande. L'élève sera ensuite informé si sa demande est acceptée ou refusée.

Service conseil

À la suite de votre demande d'admission, un conseiller en orientation fera l'analyse de votre dossier et établira votre profil de formation.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller en orientation, par téléphone au 450-662-7000 poste 3013 ou par courriel à l'adresse suivante : fada-cocf@csslaval.gouv.qc.ca pour :

- Un service d'orientation afin d'identifier un choix scolaire ou professionnel;
- De l'information concernant les cours préalables aux différents programmes de la formation professionnelle ou du cégep;
- Toute question ou modification concernant votre profil de formation;
- Obtenir un relevé de notes;
- Obtenir un complément d'information pour le cégep.

DES - DEP : Un double diplôme... c'est possible !

Le titulaire d'un diplôme d'études professionnel (D.E.P.) ou d'une attestation spécialisée professionnelle (A.S.P.) qui a déjà accumulé les unités de la 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématiques peut aussi décrocher un diplôme d'études secondaires en obtenant les unités suivantes :

- 6 unités de la langue d'enseignement de la 5^e secondaire
- 4 unités de la langue seconde de la 5^e secondaire

En résumé : Français 5 ^e secondaire + mathématiques 4 ^e secondaire + anglais 5 ^e secondaire + un D.E.P. réussi	=	Le diplôme d'études secondaires (D.E.S.) sera décerné.
--	----------	--

Calendrier scolaire 2023-2024

Version du 19 mai 2023

Juillet 2023

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août 2023

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Septembre 2023

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre 2023

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre 2023

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre 2023

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Janvier 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février 2024

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

Mars 2024

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai 2024

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin 2024

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Première journée de cours 28 août 2023

Dernier jour de l'année scolaire 28 juin 2024

Journées d'accueil

Entrée administrative 25 août 2023

Journées pédagogiques

Congés

100^e journée 26 janvier 2024

Si vous désirez obtenir un diplôme d'études secondaires, lisez bien ceci :

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 09-10-046

**OBJET : EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ÉTUDES
SECONDAIRES POUR LES ÉLÈVES INSCRITS À LA FORMATION
GÉNÉRALE DES ADULTES SELON LE RÉGIME A3**

MESSAGE

Conformément au Règlement modifiant le Régime pédagogique de la formation générale des adultes, de nouvelles règles s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2010.

L'adulte doit accumuler au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5^e secondaire, et, parmi ces unités, les unités suivantes :

- 1° 12 unités de langue d'enseignement, dont au moins 6 de la 5^e secondaire;
- 2° 8 unités de langue seconde, dont au moins 4 de la 5^e secondaire;
- 3° 4 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministre dans le domaine de l'univers social;
- 4° 8 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministre dans le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie, dont 4 unités en mathématique.

Le nombre d'unités en langue d'enseignement et en langue seconde ne doit pas excéder 36 unités.

Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment pris en considération les unités obtenues en 4^e et en 5^e secondaire, parmi les matières à option de la formation générale ou dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle, ainsi que les acquis équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3).

Le titulaire d'un diplôme d'études professionnelles ou d'une attestation de spécialisation qui a accumulé les unités de la 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique est, aux fins du présent article, réputé avoir obtenu les unités prévues aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa.

Cours offerts

Français, langue d'enseignement

Manuel/Matériel : Tous les exercices des manuels sont conçus de façon à ce que vous développiez les compétences nécessaires à la passation des épreuves finales. Les corrigés des exercices se trouvent à la fin de chacun des chapitres ou du manuel. Vous devez les consulter : l'autocorrection est une partie essentielle du processus d'apprentissage.

Devoirs : Pour savoir quand faire un devoir, référez-vous au « document de travail » accompagnant les devoirs. Les envois postaux peuvent causer de longs délais avant de recevoir une rétroaction. Votre enseignant vous recommande donc fortement de toujours inscrire votre adresse de courriel sur chacun des devoirs. De cette manière, vous recevrez la correction aussitôt qu'elle sera prête.

Évaluation : Lors de la passation des examens, vous avez droit uniquement aux outils fournis par la salle de tests (dictionnaires, Bescherelle et grammaire). Si d'autres documents sont autorisés ou nécessaires, votre enseignant vous en informera avant l'examen.

Productions orales : Les productions orales sont sur rendez-vous seulement.

Mathématiques

Manuel/Matériel : On vous recommande de vous procurer la calculatrice fournie à l'examen, soit la Texas Instruments TI 30X IIS.

Évaluation : Les calculatrices personnelles ne sont pas autorisées, mais fournies sur place. La trousse de géométrie (lorsque nécessaire) est permise à tous les examens. La calculatrice graphique ne sera fournie que dans certains sigles. Renseignez-vous auprès de votre enseignant.

Anglais, langue seconde

Consultez votre enseignant-e pour le matériel autorisé.

Ressource en ligne : Si vous avez des difficultés en compréhension de l'écoute, utilisez le site internet suivant : www.esl-lab.com/.

Productions orales : Les productions orales sont sur rendez-vous seulement.

Sciences

Manuel / Matériel : Vous n'avez pas à vous procurer le matériel de laboratoire, celui-ci vous sera fourni dans les séances de laboratoire.

Devoirs : Pour chaque cours, vous avez 3 devoirs à faire.

Évaluation : Pour chaque cours, il y a une évaluation théorique et une évaluation pratique de laboratoire.

Laboratoire : Pour les horaires et adresses des laboratoires, veuillez consulter l'horaire sur le site Internet ealaval.com/ sous l'onglet Nos formations/Formation à distance/ Horaires / Horaires FÀDA

Univers social

Évaluation : Chaque examen du cours d'histoire compte pour 100%. Pour vous aider, faites-vous une ligne du temps et n'hésitez pas à venir en classe pour recevoir des explications.

Ressource en ligne : www.formationeda.com/ sous l'ONGLET Sciences humaines

Informatique

Profil de formation : Vous devez respecter l'ordre des sigles indiqué à votre profil de formation.

Manuel / Matériel : Lisez le document « Lisez-moi d'abord » qui contient des renseignements pratiques et utiles. Vous aurez également besoin d'Office 2007 ou 2010, dans l'environnement Windows. Si vous ne les avez pas, il serait souhaitable de vous les procurer et assurez-vous également d'avoir un dispositif de communication des fichiers (clé USB, graveur de cédéroms, accès à Internet, courriel...).

Devoirs : Pour chaque cours, vous avez un devoir à faire avant l'examen final. Il s'agit du prétest à la fin de votre manuel de formation.

Évaluation : Pour chaque cours, il y a une évaluation pratique en laboratoire. Pendant l'examen, vous pouvez avoir en votre possession une feuille de notes recto/verso (écrite à la main ou en police de taille 10 à 12 points).

Conseils : Si vous avez de la difficulté à ouvrir un fichier ou à réaliser certains devoirs, vérifiez la version de vos logiciels et n'hésitez pas à communiquer avec votre enseignant-e.

Développement personnel et social

Avant de commencer votre cahier, communiquer avec votre enseignant-e afin de connaître les différentes étapes avant la passation de l'examen.

Univers de compétences génériques

Avant de commencer votre cahier, communiquer avec votre enseignant(e) afin de connaître les différentes étapes avant la passation de l'examen.